

Est-il temps de réviser vos assurances ?

Plusieurs événements doivent déclencher l'analyse de vos protections d'assurances : naissance ; décès ; formation d'un nouveau couple ; séparation ; héritage ; maladie grave ; retraite ; changement d'emploi ; démarrer une entreprise ; devenir travailleur autonome ; retour sur les bancs d'école ; planifier un voyage...



Et les projets résidentiels

Il ne faut pas négliger la révision de vos diverses protections lorsqu'il s'agit d'immobilier. L'achat d'une résidence est pour la plupart d'entre vous le plus gros investissement que vous ferez dans votre vie. Protégez-vous adéquatement.

Vous achetez une maison

Vous contractez un prêt ? Vous allez devoir couvrir tout emprunt que vous aurez fait pour l'acquisition de votre résidence. Pourquoi vous protéger ? Au-delà de protéger les meubles meublants, vous devez penser aux survivants. En cas de votre décès, ils seront aux prises avec une dette importante, ne les obligez pas à vendre le domicile. Que devez vous protéger ? La dette et ses paiements. Cet engagement majeur ne disparaît pas avec le décès. Vous devez penser aussi à protéger votre revenu, si vous tombez invalide suite à un accident ou une maladie. Avez-vous des protections d'assurance salaire, assurance hypothécaire, maladies-graves ou de soin de longue durée ? Si vous êtes incapable de produire un revenu suffisant pour couvrir vos dettes et votre coût de vie, des protections adéquates devraient être envisagées.

Vous vendez votre domicile

Vous allez alors éliminer quelques dettes financières qui étaient rattachées à cet actif précieux. Toutefois, vos protections étaient-elles reliées à ce dû ou à ce bien ? Devriez-vous penser à conserver une portion de vos protections d'assurance-vie pour couvrir d'autres responsabilités, vos proches, les derniers frais lors du décès. Mais encore, demeurez-vous quelque part ? Le coût de votre engagement mensuel devra aussi être protégé. Devriez-vous alors convertir cette protection actuellement en vigueur ou du moins évaluer vos besoins pour souscrire à une nouvelle couverture ?

Vous voulez rénover votre demeure

S'agit-il de rénovations majeures ? Votre projet pourrait être suffisamment important pour augmenter la valeur de votre actif. Vous devez vérifier avec votre assureur de dommages s'il est opportun d'augmenter la protection que vous détenez pour protéger contre tous les risques possibles. D'autant plus que vos assurances en cas de décès devront être révisées si vous avez augmenté votre hypothèque, si vous avez utilisé votre carte de crédit, votre marge personnelle ou hypothécaire, ou toutes autres formes de prêts pour compléter ces rénovations. Votre engagement financier est certainement temporaire mais, il s'agit là d'un besoin à combler en cas de décès. Pensez même à couvrir davantage en cas de maladie ou d'invalidité.

Vous voulez louer

Au-delà des assurances dommages avec lesquelles vous devez protéger vos biens, vous devez aussi penser à votre engagement financier mensuel et couvrir le coût lié à ce bail. En cas d'invalidité, de maladie ou de décès, vous ou vos proches serez aux prises avec cet engagement financier dépendamment du contrat qui a été complété avec le propriétaire de cet emplacement. Il sera important de réviser vos protections à cet effet.

Tout événement qui peut de près ou de loin avoir un impact sur votre quotidien ou celui de votre famille doit être considéré. Pensez à protéger vos proches, vous-même, vos responsabilités, vos engagements, vos actifs ou vos rêves. L'analyse de vos besoins en assurance devient primordiale, il est certainement temps alors de penser à en aviser votre conseiller. Vous pouvez consulter le www.sfcap.ca.



Karine Marcotte, B.A.A.

Conseillère en sécurité financière
Représentante en épargne collective
pour le compte de SFL Placements
kmarcotte@belnet.ca